

Mairie de Saint Amans du Pech 82150

République Française, Département de Tarn et Garonne

Tél : 05.63.95.21.91

e.mail : mairie@st-amans-du-pech.fr

2026/035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 juin 2026

Objet : Retrait de la commune de Saint-Martin de Beauville du Syndicat Intercommunal à vocation unique des Transports Scolaires de Penne d'Agenais

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Jérôme LUSSAGNET, Maire.

Date de convocation : 16 juin 2026

Présents : DUTHEIL Richard, GREGOIRE Cédric, HAFDI Omar, LUSSAGNET Jérôme, MERLY Julien, TAILLADE Gilles, THOMPSON Annick.

Excusées : BILLIEZ Aurélie, COMBEDOUZOU Cécile, DAL ZOVO Corine, JEAN Claire.

Secrétaire de séance : MERLY Julien.

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la commune de Saint-Martin de Beauville de se retirer du Syndicat des Transports Scolaires de Penne d'Agenais.

La commune de Saint-Martin de Beauville a délibéré en ce sens le 3 mars 2026. Le Syndicat des Transports Scolaires a fait de même le 20 avril 2026.

Il est demandé à chaque commune adhérente du syndicat de prendre une délibération validant ce retrait dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le retrait de la commune de Saint-Martin de Beauville du Syndicat des Transports Scolaires de Penne d'Agenais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 30 juin 2026.

**Le secrétaire de séance,
Julien MERLY.**



**Le Maire,
Jérôme LUSSAGNET.**

